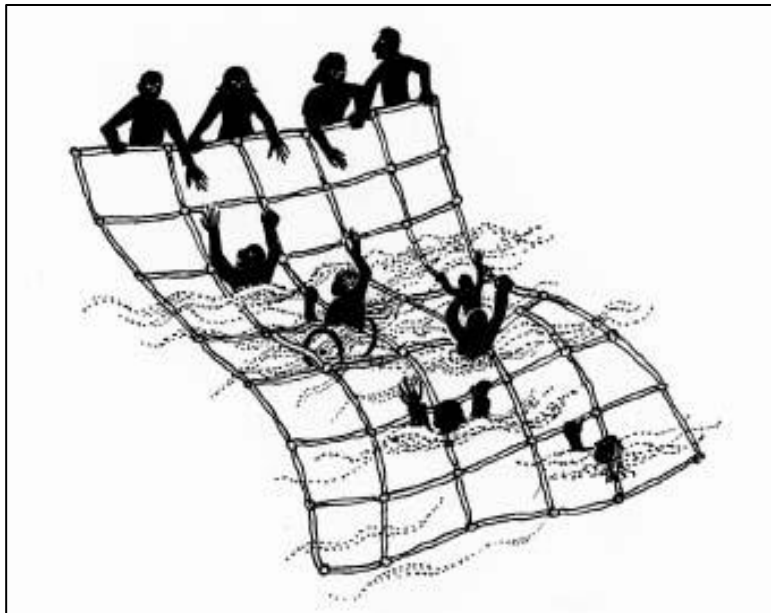


Vivre en pauvreté au N.-B. : Pas facile!



Le Front commun pour la justice sociale du N.-B. Inc.
412 – 236, rue Saint-George
Moncton, N.-B.
E1C 1W1



Septembre 2018

Document réalisé par Auréa Cormier, n.d.s.c., Ph. D.
Membre du FCJS et de la Société de St-Vincent de Paul

Dessin sur la page couverture : Susan Hopkins

*Note : Les entrevues ont été faites par Auréa Cormier et Nigam Khanal
Le nom et la photo des personnes ont été changés pour protéger leur identité.*

Le Front commun pour la justice sociale est une des plus importantes organisations démocratique et populaire au NB. Il compte environ 75,000 membres individuels et collectifs. Il regroupe des individus et des organisations locales, régionales et provinciales travaillant ensemble à l'élimination de la pauvreté

Téléphone : (506) 855-8777
Courriel : fcjsnb@nbnet.ca

Table des matières

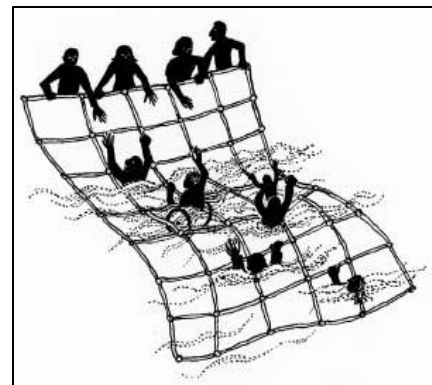
1. Introduction.....	1
2. Pauvreté causée par un manque de ressources financières	3
a) Lucie, veuve et mère de trois enfants, réduite à travailler à temps partiel.....	3
b) Adam, un homme qui s'implique dans le bénévolat	3
c) Gail, femme séparée après 44 ans de mariage	4
3. Pauvreté résultant d'un manque de ressources émotionnelles et cognitives	6
a) Alice, incapable de travailler à cause d'anxiété.....	6
b) Marc, reconnu invalide à cause de sa nervosité.....	7
c) Robert, homme dépressif n'ayant jamais d'argent de poche.....	7
4. Pauvreté résultant d'une incapacité physique à gagner sa vie	9
a) André, accidenté à l'âge de 22 ans	9
b) Thérèse, victime d'un accident d'auto.....	9
c) Cécile, femme incapable de travailler	10
d) Cora, aux prises avec une mauvaise santé.....	11
e) Paul, homme âgé brûlé par le stress	11
5. Pauvreté résultant d'un manque de système de soutien.....	13
a) Sarah, femme réfugiée	13
b) Kayla, mère monoparentale.....	13
c) Ramesh Kumar Kharel, un réfugié	14
6. Cas particuliers de personnes rencontrant des obstacles à l'emploi.....	16
a) Rebecca, empêchée de travailler à cause d'un dossier criminel.....	16
b) Marie-Anne, jeune maman sans gardienne d'enfants	17
7. Propositions pour attaquer les causes de la pauvreté	19
a) Taux insuffisant des prestations d'aide sociale	19
b) Accès à un logement subventionné pour personnes incapables de travailler	20
c) Difficultés d'un pauvre à faire reconnaître son invalidité	21
d) Meilleur financement du filet social.....	21
➤ Amélioration des transferts fédéraux	21
➤ Meilleure répartition des dépenses provinciales	22
8. Offre d'un système de soutien pour sortir de la pauvreté	24
9. Conclusion et propositions	25



1. Introduction

Le Front commun pour la justice sociale du N.-B. Inc. (FCJS), a entrepris une campagne dont le slogan est « Réparons notre filet social ! ». Bien des personnes « se noient » parce que le filet de sécurité sociale du N.-B. fait défaut.

Dans la première stratégie canadienne de réduction de la pauvreté¹, on dit que la pauvreté est *la condition dans laquelle se trouve une personne qui est privée des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour atteindre et maintenir un niveau de vie de base pour favoriser son intégration et sa participation dans la société.*



Les pauvres manquent de bien des moyens requis pour sortir de la pauvreté : argent, ressources psychologiques, capacité physique, accès à un système de soutien, etc. Les trous dans les mailles du filet social sont énormes, faute de ressources financières et d'encadrement pour les personnes qui sont en situation de pauvreté.

Le « Plan d'inclusion économique et sociale du N.-B. », approuvé en 2009, incluait l'action suivante : *Élaborer une forte campagne de sensibilisation du public qui est essentielle à la réussite de la stratégie de réduction de la pauvreté.*² Jusqu'à présent, cette recommandation n'a reçu aucune attention. Pour lutter contre les préjugés qui circulent, le FCJS a demandé à 16 assistés sociaux de relater leur condition de vie. Les photos et les noms sont fictifs. Ces personnes habitent dans diverses régions de la province et ont été choisies pour illustrer la réalité que vivent des milliers de citoyens et citoyennes du N.-B. En lisant ces interviews, force est de constater que ces personnes ne « mènent pas la belle vie », mais qu'elles peinent plutôt à joindre les deux bouts. Bon nombre d'entre elles sont incapables de travailler soit à cause de problème de santé physique ou psychologique. Elles n'ont d'autres recours que celui de demander de l'aide sociale.

Tant et aussi longtemps que la population percevra les personnes pauvres, particulièrement celles qui reçoivent de l'aide sociale, comme « menant la belle vie », les politiciens ne sentiront pas l'urgence d'améliorer leur sort. Il faut soumettre des propositions aux décideurs politiques pour que les personnes en situation de pauvreté reçoivent une aide supplémentaire adéquate et que celles qui sont invalides aient accès à un statut particulier pour qu'un logement subventionné leur soit accessible.

Ce document est destiné aux personnes soucieuses de justice sociale qui désirent connaître les multiples causes de la pauvreté afin de trouver les moyens d'y remédier. On y présente les témoignages recueillis auprès d'adultes de diverses régions du N.-B. qui ont accepté de décrire leur condition de vie. L'objectif est de cerner la cause de leur pauvreté et de motiver les gouvernements et les décideurs politiques de mettre en place des programmes publics décentes afin de faire une vraie différence dans la vie de ces citoyennes et de ces citoyens.

¹ Emploi et Développement social Canada. 2018. Une chance pour tous – la première stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, page 7.

² Plan d'inclusion socioéconomique du Nouveau-Brunswick. <http://ww2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/esic/pdf/Booklet-f.pdf>.

Le FCJS est reconnaissant envers les personnes qui ont consenti à raconter leur histoire. Elles représentent des milliers de personnes du N.-B. qui connaissent quotidiennement ce que c'est de vivre dans une situation de pauvre.

2. Pauvreté causée par un manque de ressources financières

Pour vivre dans la dignité, il faut avoir assez d'argent pour couvrir ses besoins de base. En écoutant les interviews faits auprès de Lucie, d'Adam et de Gail, il est évident que ces assistés sociaux manquent réellement du nécessaire. Leurs interviews sont présentés ci-après.

a) Lucie, veuve et mère de trois enfants, réduite à travailler à temps partiel

Lucie est une femme dans la quarantaine qui a grandi dans une famille de sept enfants. Le père était journalier, et la mère gardait la maison. Son mari est décédé il y a deux ans, la laissant seule avec un jeune enfant et deux adolescents.



Devenue veuve, Lucie a demandé de l'aide sociale à ce moment difficile de sa vie. La prestation d'aide sociale accordée à Lucie est de 995 \$ par mois. Elle reçoit également 1 300 \$ par mois du gouvernement fédéral comme prestation pour enfants, ce qui lui fait un revenu mensuel total de 2 295 \$ par mois. La nourriture de la famille lui coûte 877 \$ par mois³, car ses deux adolescents ont beaucoup d'appétit. Lucie a la chance d'avoir une maison subventionnée qui ne lui coûte que 351 \$ par mois. Pour se déplacer, Lucie a une vieille auto et doit payer environ 582 \$ par mois pour couvrir l'assurance, l'enregistrement et l'essence⁴; elle s'inquiète de voir augmenter le prix de l'essence. Lucie n'arrive pas à joindre les deux bouts et s'alarme de voir augmenter le prix de toutes les nécessités de base. Pour elle, la cause majeure de sa pauvreté est le manque d'argent.

Pour boucler son budget, malgré des problèmes de dos, Lucie travaille pendant une vingtaine d'heures par semaine dans un magasin local, au salaire de 11,37 \$ l'heure. Le gouvernement garde 30 % de son petit salaire, ce qui lui reste entre 300 \$ à 400 \$ par mois de l'argent gagné. Ce qui lui reste sert à payer les vêtements, les dépenses scolaires des trois enfants, les dépenses personnelles et quelques « extras ».

L'élément qui améliorerait le plus le sort de Lucie serait celui d'augmenter son taux d'aide sociale. De plus, une augmentation du salaire minimum serait avantageuse pour elle. État donné son état physique, une modification aux politiques d'aide sociale qui l'avantagerait, serait celle de couvrir les frais de visite chez un chiropraticien.

³ Estimé tiré de : FCJS, 2016. Bien se nourrir : un grand défi pour certains, page 9.

⁴ Estimé tiré de : Mount Saint Vincent University, 2015. Can Nova Scotia afford to eat healthy? page 22.

b) Adam, un homme qui s'implique dans le bénévolat

Adam l'âge de la retraite et bénéficie de l'aide sociale depuis qu'il est très jeune. À cause de limites personnelles, il n'a jamais travaillé.

Adam reçoit un chèque de 576 \$ par mois, ce qui est insuffisant pour couvrir ses dépenses. Il loue un appartement d'un ami pour lequel il débourse 518 \$ par mois. Il doit payer sa facture de téléphone et sa nourriture avec le reste. Il est évident que la cause majeure de sa pauvreté est le manque d'argent. Sa carte de protection médicale couvre ses dépenses médicales, ce qui est heureux, car il doit prendre des médicaments contre son niveau de cholestérol élevé.



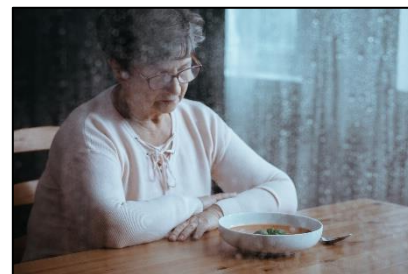
Adam dit : « Les gens ont une certaine perception des personnes qui vivent de l'aide au revenu ; ils pensent que ceux qui reçoivent l'aide sociale sont des paresseux et des bons à rien et ne comprennent pas que ces gens sont réduits à la pauvreté. » Il souffre beaucoup de ces préjugés.

Adam est un homme de cœur qui aime à travailler comme bénévole dans sa communauté. Par exemple, il a aidé des réfugiés syriens et a déjà donné des ateliers sur la gestion d'un budget à des assistés sociaux. Il milite pour des changements politiques en faveur des personnes en situation de pauvreté et souhaiterait que les assistés sociaux aillent davantage voter.

Il attend depuis deux ans pour obtenir un logement abordable, mais il est toujours sur une liste d'attente. Si on approuvait sa demande de logement, il pourrait économiser son argent et l'utiliser à d'autres fins.

c) Gail, femme séparée après 44 ans de mariage

Gail est une femme dans la soixantaine qui s'est séparée de son mari avec qui elle a été mariée pendant 44 ans. Se retrouvant seule, elle a dû repartir à zéro. Gail a travaillé toute sa vie, mais en raison de son mauvais état de santé survenu en 2012, elle a été forcée de prendre une retraite anticipée. Elle souhaite que la séparation d'avec son mari n'ait pas d'incidence sur sa pension de vieillesse.



Gail reçoit un chèque de 579 \$ par mois. La province l'a forcée à demander son Régime de pensions du Canada, montant qui est déduit de son allocation mensuelle. Avec 579 \$ par mois, elle paie son loyer 174 \$. Une fois qu'elle a payé sa facture de téléphone, ses déplacements et ses autres dépenses personnelles, il ne lui reste qu'à peine 90 \$ pour se nourrir durant le mois.

Normalement, pour bien se nourrir, elle devrait déboursier 220 \$ par mois. Pour survivre, malgré son âge, Gail doit fréquenter la banque alimentaire.

Étant dépendante de l'aide sociale, Gail bénéficie d'une couverture médicale pour des aiguilles dispendieuses qu'elle doit utiliser pour son arthrite. Elle bénéficie également d'une couverture médicale pour les bandelettes de test glycémique pour le diabète et

les médicaments pour le cœur. Gail pense qu'une augmentation du taux d'aide sociale, l'accès à des trajets d'autobus à prix réduits et une couverture médicale gratuite amélioreraient la condition de vie des gens qui dépendent de l'aide sociale. Face à l'avenir, Gail craint que sous peu, lorsqu'elle touchera sa pension de vieillesse, elle devra utiliser une portion importante de son argent pour payer ses médicaments, ce qui lui rendra sa situation financière encore plus difficile.

Pour récapituler, disons que comme plusieurs des assistés sociaux interviewés, Lucie, Adam et Gail n'ont pas assez d'argent pour vivre dans la dignité. Leurs témoignages révèlent combien il leur manque d'argent pour couvrir leurs besoins de base. L'insuffisance d'argent est une cause majeure de leur pauvreté.

3. Pauvreté résultant d'un manque de capacités émotionnelle ou cognitives

L'incapacité de pouvoir contrôler ses émotions, surtout en situations stressantes sans tomber dans l'autodestruction, voilà ce qui rend une personne incapable d'occuper un emploi. Pour d'autres individus, c'est plutôt l'inaptitude à acquérir les habiletés requises pour répondre aux exigences d'un emploi telles que la lecture, l'écriture et le calcul. Ce sont là des empêchements à l'emploi qui deviennent la cause majeure de leur pauvreté.

a) Alice, incapable de travailler à cause d'anxiété

Alice est célibataire, est au début de la cinquantaine. Elle a grandi dans un foyer avec une mère monoparentale et cinq sœurs. Sa famille recevait de l'aide sociale pendant toute sa jeunesse. Alice a fréquenté l'école jusqu'à sa 10^e année, puis elle est allée sur le marché du travail. Son premier emploi a été celui de gardienne d'enfants, tâche qu'elle a fait au sein d'une famille privée, puis par après, pendant sept ans, dans une garderie gérée par un organisme à but non lucratif au service de familles monoparentales.



En 2003, étant aux prises avec un trouble d'anxiété généralisée, Alice a dû quitter cet emploi qu'elle aimait. Après trois mois d'hospitalisation en psychiatrie, elle est sortie de l'hôpital et a alors fait une demande d'aide sociale. Après un certain temps, désireuse de demeurer autonome et de préserver sa dignité, elle a renoncé à l'aide sociale et a fait quatre tentatives de retour au travail, principalement comme caissière dans divers magasins. Elle a malheureusement été forcée de quitter ce travail à cause d'anxiété. Elle a alors été diagnostiquée bipolaire en plus de son anxiété. Alice exemplifie une personne qui ne choisit pas de dépendre de l'aide sociale, mais qui s'y voit obligée à cause de son problème émotionnel.

Présentement, Alice est certifiée invalide, ce qui lui donne 763 \$ par mois. Récemment, elle a réussi à obtenir un appartement subventionné pour lequel elle ne paie que 221 \$ par mois. Son service de téléphone coûte 42 \$ par mois. Comme elle souffre de douleur au nerf sciatique, elle doit déboursier 112 \$ par mois pour des timbres transdermiques et 30 \$ pour des Tylenol, médicaments non couverts par la carte blanche. Ses cigarettes coûtent 100 \$ par mois. Il lui reste donc 258 \$ par mois, soit environ 60 \$ par semaine pour se nourrir, se vêtir, se chausser, se déplacer et pour toutes ses autres dépenses personnelles. Pour joindre les deux bouts, elle doit fréquenter une banque alimentaire deux fois par mois. Si son chèque augmentait, Alice pourrait rendre visite à sa mère de 80 ans qui demeure à 25 km de chez elle.

b) Marc, reconnu invalide à cause de sa nervosité

Marc est dans la cinquantaine et vit seul. Il dépend de l'aide sociale depuis huit ans. Vu sa condition psychologique, il a réussi à être reconnu invalide. Sa prestation d'aide sociale est de 753 \$ par mois. Il se dit incapable de travailler, et il prend des médicaments pour contrôler ce qu'il appelle « sa nervosité ».



Marc vit dans un appartement chauffé et éclairé qui lui coute 670 \$ par mois. Il dit qu'il lui reste peu pour payer mensuellement le service du téléphone et du câble. Pour se déplacer, il doit marcher. Comme il ne veut pas s'endetter, et qu'il n'a pas d'argent pour s'acheter de la nourriture, il va à la banque alimentaire tous les jours. Pour couvrir le cout de ses médicaments, il se sert de sa carte blanche.

Marc a une gestionnaire de cas du ministère du Développement social qui lui téléphone à l'occasion. Elle s'inquiète de lui et est attentionnée à son égard.

Ce qui manque le plus à Marc, c'est de la bonne nourriture. Sa demande auprès du ministère de Développement social serait qu'on augmente le montant de son chèque mensuel.

c) Robert, homme dépressif n'ayant jamais d'argent de poche

Robert est célibataire, dans la cinquantaine et dépend de l'aide sociale depuis déjà 25 ans parce qu'il ne peut pas travailler. En effet, il a été victime d'un accident d'auto qui a entraîné une fracture du dos. Il est demeuré dans le coma pendant plusieurs jours, et finalement il a dû être opéré dans la colonne vertébrale. Son avenir étant hypothéqué, Robert est devenu dépressif.



Robert s'est vu obligé de demander de l'aide sociale en 1993. En 2018, il ne reçoit que 537 \$ par mois et, avec ce montant, il lui est impossible de se payer un appartement. Il doit donc se contenter de vivre dans une chambre qu'il paie 375 \$ par mois. Il s'est procuré une plaque chauffante pour cuire sa nourriture et un grille-pain pour se faire des toasts. Vivant dans l'insécurité, il sent qu'il a besoin d'avoir un téléphone pour communiquer en cas d'urgence, ce qui lui coute 47 \$ par mois. Il lui reste donc seulement 115 \$ par mois pour manger, se déplacer, acheter ses fournitures, ses objets personnels, etc.

Ce qui humilie Robert le plus, c'est de ne jamais avoir d'argent de poche. Timide et gêné de nature et ne pouvant jamais se payer de sorties.

Il vit une grande solitude. Pour se déplacer chez le médecin, il se sert de sa vieille bicyclette quand il fait beau. Heureusement qu'il a accès à la carte blanche, qui couvre le cout de ses médicaments.

Vu son état psychologique et physique, Robert devrait être reconnu comme personne invalide, ce qui lui donnerait 763 \$ par mois, le taux accordé aux personnes dans la catégorie de « prestation prolongée ». Avec 226 \$ de plus par mois, il pourrait se trouver un appartement et aurait peut-être un peu d'argent de poche pour se payer un café à l'occasion.

En peu de mots, disons que les cas d'Alice, de Marc et de Robert tombent dans la catégorie des assistés sociaux qui ne peuvent pas travailler à cause de leurs problèmes psychologiques. Ils ne peuvent pas soutenir les efforts demandés lors d'un travail soutenu ni rencontrer les exigences d'un employeur qui veut un bon rendement de son personnel. Non à cause de leur faute, les personnes limitées émotionnellement sont condamnées à vivre dans la pauvreté.

4. Pauvreté résultant d'une incapacité physique à gagner sa vie

Lorsqu'une personne a la malchance d'être impliquée dans un accident qui l'empêche d'occuper un emploi, elle doit se trouver un autre moyen de survivre. Si elle n'est pas couverte par une assurance pour accident de travail, elle demande généralement de l'aide sociale. Les employeurs cherchent à embaucher des personnes en santé et qui peuvent se déplacer. Au N.- B., un grand nombre d'assistés sociaux sont physiquement incapables de travailler.

a) André, accidenté à l'âge de 22 ans

André est célibataire et est au début de la soixantaine. Il a terminé son école secondaire et est diplômé d'un cours technique. À l'âge de 22 ans, André a été victime d'un accident d'auto qui l'a rendu sérieusement handicapé : dos fracturé, côtes cassées et lésions à l'abdomen. Après un long temps de réhabilitation, il est retourné au travail et pendant 13 ans. Mais en 1982, comme la douleur au dos ne le lâchait pas et que sa colonne vertébrale se dégénérait, il s'est vu dans l'impossibilité de travailler et a alors demandé de l'aide sociale.



Présentement, André reçoit 763 \$ par mois d'aide sociale, étant classé dans le programme « prestations prolongées ». Toutefois, ce n'est qu'après quatre demandes répétées d'être reconnu handicapé qu'il a finalement pu obtenir 226 \$ de plus par mois en quittant le programme « assistance transitoire » qui ne lui accordait que 537 \$ par mois. Parce qu'il est âgé de plus de 60 ans, le ministère du Développement social l'a forcé à demander son Régime de pension du Canada et il déduit 142,62 \$ de son chèque mensuel. Heureusement qu'il a eu accès à un appartement subventionné, sans quoi il aurait été forcé à vivre dans une petite chambre.

Pour réussir à s'alimenter, André doit fréquenter une banque alimentaire. N'ayant pas d'auto pour se rendre chez le médecin, à une clinique et à l'épicerie, il doit déboursier environ 85 \$ par mois. Le gouvernement ne lui rembourse qu'une faible partie de ses déplacements, ce qu'il juge injuste. Il se sent discriminé à cause de sa pauvreté. Comme il peut difficilement entretenir son appartement, il a de l'aide à domicile.

b) Thérèse, victime d'un accident d'auto

Thérèse, une jeune dame qui entrevoyait une belle carrière professionnelle à la suite de ses études collégiales en administration. En effet, pendant plusieurs années, elle a occupé un poste bien rémunéré en direction d'entreprise. Son rêve s'est évanoui lorsqu'elle a été victime d'un grave accident d'auto qui a sérieusement endommagé sa colonne vertébrale au



niveau du cou, lui causant des douleurs constantes. Cette incapacité physique l'a forcée de cesser de travailler et de demander de l'aide sociale. Le ministère du Développement social lui verse 400 \$ par mois pour vivre.

À la suite du refus d'avances sexuelles de son riche propriétaire, Thérèse a dû quitter son appartement et aller se réfugier dans un lieu d'accueil pour femmes battues, où elle est demeurée pendant deux mois.

Grâce à ses demandes auprès de l'Armée du Salut et de la Société de Saint-Vincent de Paul, Thérèse a réussi à obtenir le strict nécessaire pour réorganiser sa vie : vêtements, mobilier, et autres articles de base. Elle a fait une demande d'aide d'urgence auprès du ministère du Développement social pour l'aider à repartir sa vie, mais jusqu'à présent, sa requête est restée sans réponse.

Thérèse a choisi d'aller vivre en campagne, elle est très reconnaissante envers les personnes qui l'ont soutenue pendant ses moments difficiles.

c) Cécile, femme incapable de travailler

Cécile est dans la cinquantaine et vient d'une grande famille dont le père était handicapé. Tous les membres de sa famille, elle-même y compris, ont dû dépendre de l'aide sociale pour survivre.

En 2004, Cécile est devenue incapable de travailler à cause d'une hernie discale caractérisée par des douleurs au dos. Elle doit prendre quatre différents médicaments pour soulager le mal qui l'empêche de travailler. Dans son désarroi, elle a connu des périodes où elle était suicidaire et est allée chercher du secours auprès d'un groupe d'écoute.



Cécile a perdu son mari il y a deux ans et sent encore un vide depuis son décès. Elle vit avec son fils Luc âgé de 36 ans qui a des difficultés de langage.

Cécile ne reçoit que 537 \$ par mois d'aide sociale, « un salaire de crève-faim » dit-elle. Elle a déjà appliqué pour être reconnue invalide, un changement de catégories qui lui aurait donné 226 \$ de plus par mois, mais sa demande a été refusée. Cependant, son fils Luc est reconnu invalide et reçoit 763 \$ par mois. Aux deux, ils reçoivent 1 300 \$ par mois. Sans cette aide, les deux seraient toujours endettés.

Heureusement, Cécile vit dans une maison subventionnée, cependant avec ces dépenses (électricité, assurance, téléphone, câble, internet et médicaments), il ne lui reste que 625,00 \$ par mois pour nourrir deux adultes, les vêtir, et payer toutes les fournitures de la maison et les objets personnels. Elle n'a pas d'auto et compte sur une aide familiale pour la conduire à l'épicerie et chez le médecin. Comme Cécile est incapable de travailler, elle a demandé une personne qui l'aiderait à domicile, mais sa demande a été refusée.

d) Cora, aux prises avec une mauvaise santé

Cora est une dame qui vit seule. Elle est dans la cinquantaine avancée. Elle vient d'une famille très nombreuse dont le père travaillait pour la municipalité locale. Sa mère soignait les enfants à la maison. Elle-même est mère de deux enfants dans la trentaine.



La santé de Cora est en mauvais état : maux de dos et de jambes, diabète, hypertension et hypercholestérolémie. Son médecin ne lui permet pas de travailler. N'ayant aucun revenu, elle a dû faire une demande d'aide sociale. Jusqu'il y a cinq ans, on refusait de reconnaître son invalidité, ne lui accordant que 563 \$ par mois. Elle a dû faire appel à cinq reprises avant d'être officiellement reconnue invalide. Étant présentement classée dans cette catégorie, elle reçoit 763 \$ par mois.

Cora a de la difficulté à joindre les deux bouts. Son appartement chauffé, qu'elle trouve convenable, lui coûte 570 \$ par mois. Elle paie le service de téléphone 60 \$. Quand elle a payé les taxis pour ses déplacements, il lui reste à peine 100 \$ pour manger. Lorsque son remboursement trimestriel de taxe de vente harmonisée de 145 \$ arrive, elle en profite pour s'acheter davantage de nourriture. Cora aimerait bien que le taux d'aide sociale de 763 \$ par mois soit augmenté. Elle apprécierait également que ses déplacements chez le médecin et à l'épicerie lui soient remboursés.

e) Paul, homme âgé brûlé par le stress

Paul est un homme âgé qui a travaillé dur pendant toute sa vie. Très jeune, il est entré sur le marché du travail pour aider son père à faire des travaux de maintenance. Ensuite, pendant tout le reste de sa vie, il a travaillé pour de multiples employeurs mais toujours au salaire minimum. Son travail était très exigeant physiquement à cause du stress qu'il subissait. Comme il est trop vieux pour se faire embaucher, il est maintenant réduit à dépendre de l'assistance sociale. Paul souffre d'hypertension et a déjà été victime d'une crise cardiaque, ce qu'il associe aux tensions de son ancien travail.



Paul reçoit 576 \$ par mois du ministère du Développement social. Il vit seul dans un appartement à deux chambres, logement qu'il a de la peine à payer. Depuis deux ans, sa demande pour accéder à un logement subventionné se fait toujours attendre, même s'il a rempli tous les documents requis.

Outre son loyer, ses autres dépenses comprennent sa facture de téléphone et sa nourriture, mais il lui manque de l'argent pour se nourrir adéquatement. Paul fréquente la soupe populaire de la communauté, ce qui l'aide beaucoup. Deux fois par semaine, il obtient gratuitement de la nourriture de la banque alimentaire. Il a la chance que toutes ses ordonnances soient couvertes par son assurance médicale.

Pour faire le point au sujet de l'incapacité physique à travailler, disons que certains assistés sociaux tels que André, Thérèse, Cécile, Cora et Paul ont une constitution physique qui ne leur permet pas de travailler. Ils n'ont pas choisi leurs limites physiques, et il arrive malheureusement qu'ils sont victimes de préjugés. Ils sont invalides et méritent que le gouvernement leur vienne en aide.

5. Pauvreté résultant d'un manque de système de soutien

Avoir accès à des amis, à des membres de sa famille et ou à des personnes ayant les ressources requises en cas d'urgence, voilà des ressources nécessaires pour sortir de la pauvreté. Trois des personnes interviewées n'avaient pas de tels réseaux de soutien.

a) Sarah, femme réfugiée

Sarah est une jeune adulte qui s'est réfugiée au Canada en 2016 avec son mari et ses deux enfants. Par la suite, elle s'est séparée de son mari et a vécu dans une maison de transition. Comme elle n'avait pas de réseau de soutien, le personnel du ministère du Développement social l'a aidée à obtenir son propre appartement.



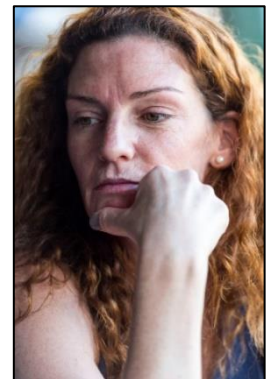
En tant que mère célibataire et n'ayant aucune autre source de revenu, Sarah a dû demander de l'aide sociale et on ne lui accorde que 898 \$ par mois pour elle-même et son jeune enfant. Puisqu'elle ne parle pas encore anglais, même si elle a déjà suivi des cours pour l'apprendre, il lui faudra un certain temps avant de trouver un emploi à cause de sa difficulté à communiquer en anglais.

Éventuellement, Sarah veut poursuivre ses études à l'université pour devenir infirmière, mais il s'agit là d'un rêve lointain.

Après s'être séparée de son mari, Sarah a alors commencé une nouvelle vie de femme libre. Récemment, elle s'est ouvert un compte bancaire. Elle profite de sa vie indépendante, mais craint également pour son avenir. Elle ne sera pas en mesure de travailler pendant un certain temps puisqu'elle doit s'occuper d'un jeune enfant. N'étant pas dans un réseau de proches, il lui faudra du temps pour se trouver un emploi.

b) Kayla, mère monoparentale

Kayla est une mère monoparentale qui vit seule avec son chat, sans le soutien de personnes de son entourage. Ses deux enfants ont grandi, sont partis et vivent avec leur propre famille. « Je reste là » dit-elle « comme un ornement de parterre ».



Kayla a initialement demandé de l'aide sociale puis l'a annulée mais elle a dû réappliquer. Présentement, elle reçoit 537 \$ d'aide sociale, et elle travaille une fois par semaine. Elle consacre 70 % de son revenu pour un appartement en état lamentable infesté de moisissures.

L'argent qui lui reste sert à payer sa nourriture et celle du chat, un animal de compagnie important pour son équilibre mental. Elle n'a pas les moyens d'avoir un service de téléphone ni le câble. Elle va souvent au centre communautaire pour téléphoner à sa

mère ou à ses enfants. La plupart de ses médicaments sont couverts par sa carte blanche.

Kayla a dû vivre au jour le jour malgré son désir de travailler à temps plein. Au cours des ans, elle a été barman, portière et employée dans un centre d'appel. Elle aimerait décrocher un emploi à temps plein, mais elle a un problème de dos qui l'empêche de demeurer longtemps debout. Elle s'ennuie et sort peu, car elle ne peut pas payer ses dépenses d'auto et qu'elle demande des bons samaritains pour aller faire ses commissions.

c) Ramesh Kumar Kharel, un réfugié

En 2012, Ramesh Kumar Kharel et sa famille élargie sont arrivés au Canada comme immigrants, parrainés par le gouvernement du Canada. Ils avaient vécu dans des camps de réfugiés pendant 18 ans en Asie. En 2009, alors qu'il vivait dans un camp, il a été contaminé par une bactérie responsable du tétanos. Il a dû être hospitalisé pendant deux mois. Depuis cette infection, il ne peut plus travailler, ni être physiquement actif.



Son épouse, ses deux enfants et lui-même vivent maintenant dans un appartement subventionné. L'épouse de Ramesh travaille seulement deux jours par semaine ce qui contribue peu pour couvrir les besoins de la famille.

Étant sans système de soutien, Ramesh a reçu de l'aide sociale depuis son arrivée au Canada. Le ministère du Développement social verse 995 \$ par mois à cette famille de quatre. Ce montant est demeuré inchangé depuis 2014, alors que leur prix du loyer augmente à peu près chaque année. Ils doivent maintenant payer le loyer 414 \$ et couvrir toutes les autres dépenses avec l'argent qui reste.

Ramesh a de nombreux problèmes de santé pour lesquels les ordonnances médicales ne sont pas couvertes par sa carte médicale. Depuis 2009, son épouse doit elle aussi prendre des médicaments à cause de problèmes psychologiques qui sont récurrents et prolongés.

Sans pouvoir compter sur des proches, Ramesh et son épouse s'inquiètent de ce qui arrivera lorsque leurs enfants quitteront le foyer. Il a encore de la difficulté à communiquer en anglais, même après avoir suivi des cours d'anglais à un centre multiculturel.

Si une personne en situation de pauvreté a la chance d'avoir des amis, des membres de sa famille ou des personnes qui l'encouragent à se prendre en main, les chances sont bonnes qu'elle poursuivra possiblement ses études afin d'accéder à un emploi qui la fera vivre.

Cependant, les personnes sans réseau d'amis peinent à se trouver un emploi. Parfois, elles se retirent de la société et centrent leur attention sur des animaux de compagnie tels que des chats et des chiens. Quant à des immigrants, comme c'est le cas de Ramesh et son épouse,

leur manque de connaissance du milieu les rend vulnérables et nuit à leur intégration au travail.

6. Cas particuliers de personnes rencontrant des obstacles à l'emploi

Certains obstacles à l'emploi privent un individu d'accéder à un emploi, ce qui devient la cause de leur impossibilité de gagner leur vie. Par exemple, les personnes ayant un casier judiciaire ont peu de chances de se trouver un emploi et de se sortir de la pauvreté. Un autre type d'obstacles à l'emploi est celui d'être obligé de rester chez soi pour garder de jeunes enfants. Ci-après, on présente deux exemples d'individus qui rencontrent ces types d'obstacle et qui se voient dans l'obligation de recourir à l'assistance sociale.

a) Rebecca, empêchée de travailler à cause d'un dossier criminel

Rebecca, une femme qui est dans la trentaine. Sa famille a été obligée de dépendre de l'aide sociale. Dans sa jeunesse, elle a fait un délit, ce qui fait qu'elle a un dossier criminel qui la suit toujours. Son désir serait d'aller travailler et d'être productive, mais elle se fait refuser des emplois par les employeurs qui ont comme politique de ne pas embaucher quelqu'un qui a un dossier judiciaire.



Rebecca s'est mariée jeune et elle a trois enfants.

Sa plus jeune fille, qui est encore à la maison, est une étudiante brillante, et les deux autres sont des adultes qui ont quitté le foyer.

Femme déterminée, Rebecca a pu compléter ses études secondaires, aller au Collège communautaire et obtenir un diplôme de préposée en soutien personnel, quoique son désir aurait été d'être aide-infirmière. Même si elle a bien réussi, elle n'a pu travailler dans son domaine de formation à cause de son dossier criminel. Elle était sur le point de terminer ses études lorsque le gouvernement du N.-B. a voté une loi exigeant une vérification judiciaire des personnes travaillant auprès personnes vulnérables. Elle n'a pu avoir accès à trois emplois bien payés à la suite de vérifications judiciaires.

La situation de Rebecca s'est détériorée lorsque son mari a eu des problèmes de santé : obstruction pulmonaire chronique, asthme, épilepsie et anxiété. Elle prend soin de lui à la maison. Rebecca a dû demander l'aide sociale. Présentement, la famille reçoit 733 \$ par mois. Elle en dépense 80 % pour payer le loyer, et le reste sert à payer la nourriture et la facture de téléphone. La plupart des ordonnances de son mari sont couvertes par la carte blanche. La famille a une auto mais elle s'en sert seulement pour aller à l'épicerie et à la pharmacie chercher les médicaments de son mari. Rebecca doit payer une partie du cout d'un dentier que le dentiste lui a recommandé. Elle est optimiste que la banque alimentaire l'aidera à payer la partie manquante.

La famille a fait une demande d'un logement subventionné qui lui a été refusé, même si elle est sur une liste d'attente depuis des années. Elle espère qu'un jour sa demande sera accordée, ce qui soulagerait l'état de ses finances.

Rebecca est particulièrement fière de sa famille, malgré les obstacles qu'elle a dû surmonter. Sa fille aînée occupe un bon emploi dans l'Ouest et s'en revient rendre visite à sa famille à Noël et à l'été ; son fils a un travail à temps plein dans la région. « J'ai essayé de les élever de mon mieux, malgré toutes nos difficultés ; je leur ai enseigné comment être bons et honnêtes, ce qu'il y a de plus important dans la vie » dit-elle avec fierté.

Rebecca travaille bénévolement à la banque alimentaire locale depuis 15 ans. Elle compte sur cette banque alimentaire pour certains articles d'épicerie, surtout pendant le temps de Noël. « Ce serait tellement avantageux si mon dossier criminel était effacé, car je pourrais travailler, et mieux subvenir à nos besoins. » répond Rebecca à la question de ce qui pourrait changer sa situation actuelle. Elle aimerait être plus productive et se servir de ses connaissances. Si elle travaillait, sa famille n'aurait pas alors à vivre au jour le jour.

b) Marie-Anne, jeune maman sans gardienne d'enfants

Marie-Anne est dans la vingtaine et vit avec son conjoint et ses trois enfants. Elle a terminé sa 11^e année, mais a dû discontinuer pour donner naissance à son premier enfant. À ce moment-là, Marie-Anne a dû demander l'aide sociale. Comme jeune maman, elle a travaillé pendant quelques années, mais comme elle n'arrivait pas à payer les frais de garderie de ses enfants, elle a décidé de rester à la maison et a redemandé de l'aide sociale. Depuis que les frais de garderie sont mieux couverts, elle fait garder ses enfants et s'est fait embaucher pour un travail saisonnier et reçoit présentement l'assurance-emploi. Son mari est un travailleur saisonnier à son propre compte, et il se cherche actuellement de l'emploi.



Actuellement, le revenu mensuel de la famille comprend 310 \$ d'assurance-emploi de Marie-Anne et 1 024 \$ de prestations pour enfants. La famille doit vivre avec 1 334 \$ par mois, montant insuffisant. Leur loyer non chauffé coûte 750 \$, la facture d'électricité est de 350 \$ et le service de téléphone, du câble et d'Internet coûtent 120 \$. L'essence pour conduire les enfants à l'école, faire l'épicerie, aller chez le médecin, etc. coûte environ 140 \$ par mois. Marie-Anne paie 32 \$ par mois d'assurance pour sa famille. Toutes ces dépenses-là s'élèvent à 1 252 \$ par mois. Elle se voit dans l'obligation de fréquenter la banque alimentaire. Seulement pour inscrire ses enfants à l'école en septembre, cela lui coûtera quelques centaines de dollars. Comme son chèque d'assurance-emploi tire à sa fin, Marie-Anne vient de redemander de l'aide sociale pour elle et sa famille. Marie-Anne dit qu'elle aurait besoin de 1 500 \$ par mois pour faire vivre sa famille. Elle est en période d'attente et ignore combien sera le montant de son chèque mensuel. Elle dit qu'elle ne gaspille pas pour des frivolités et ne fait pas partie du petit nombre d'assistés sociaux qui abusent du système d'aide sociale.

Si une personne rencontre un obstacle à l'emploi, tel que celui d'un dossier criminel de Rebecca, il lui est difficile de trouver un travail qui lui convient. Pour une mère ayant de

jeunes enfants, si elle ne trouve pas de garderie à prix abordable, elle ne pourra pas travailler et les ressources financières pour faire vivre sa famille lui manqueront.

La pauvreté étant définie comme l'ampleur du manque de ressources chez un individu, en survolant le témoignage des personnes interviewées, on constate que leur cas tombait dans cinq catégories de manques : a) manque de ressources financières ; b) manque de ressources émotionnelles ou cognitives ; c) incapacité physique ; d) manque de système de soutien. Dans deux des cas interviewés, leur incapacité de gagner leur vie et de sortir de la pauvreté était relié à d'autres types d'obstacles à l'emploi. Cependant, dans plusieurs des cas interviewés, plus d'une des cinq ressources précédentes étaient manquantes. Les personnes humaines sont trop complexes pour les caser dans un seul moule.

7. Propositions pour attaquer les causes de la pauvreté

Les cas d'assistés sociaux qui ont été interviewés par le FCJS présentaient l'un ou l'autre des symptômes de personnes pauvres. Au lieu de s'arrêter aux symptômes, ce qui importe le plus, c'est d'en diagnostiquer les multiples causes. Parmi celles-ci, on constate les faibles taux d'assistance sociale, le manque de logements subventionnés, le maintien de critères rigides pour accorder le statut d'invalidé aux personnes incapables de travailler, la déresponsabilisation des citoyennes et des citoyens d'intégrer les pauvres dans leurs réseaux et finalement, les injustices fiscales responsables de l'insuffisance de fonds pour assurer un filet social adéquat qui protège les personnes vulnérables.

a) Taux insuffisant des prestations d'aide sociale

Toutes les personnes interviewées avaient de la difficulté à joindre les deux bouts. Les taux de base de l'assistance sociale n'ont pas augmenté depuis 2010 pour les personnes seules, et depuis 2014 pour l'ensemble des autres. Comme la décision d'augmenter les taux d'aide sociale est extrêmement en retard par rapport au taux d'inflation, il est urgent que le gouvernement du N.-B. redresse cette situation.

Le tableau 1 illustre ce que les taux d'aide sociale auraient dû être en 2018. Le FCJS propose que les taux de base soient augmentés pour compenser la perte du pouvoir d'achat que les citoyennes et les citoyens recevant de l'aide sociale ont perdu pendant des années.

Tableau 1. Augmentation du taux mensuel de base pour tenir compte de l'inflation.

Catégories	Taux actuels et date de la dernière augmentation	Taux de base indexé à l'inflation en 2018
Une personne	537 \$ (2010)	617,46 \$
Personne recevant des prestations prolongées	763 \$ (2014)	815,20 \$
Parent célibataire, un enfant	887 \$ (2014)	947,69 \$
Deux personnes	903 \$ (2014)	964,78 \$
Quatre personnes	995 \$ (2014)	1 063,89 \$

Source : Calculateur d'inflation de la Banque du Canada

La Mesure du panier de consommation, développée par Statistique Canada, rapporte qu'en 2016, le niveau de subsistance d'un individu néo-brunswickois vivant seul était de 19 296 \$. Nous savons que le revenu annuel net d'une personne seule recevant de l'aide sociale est de 7 028 \$⁵. Cette personne a donc un déficit annuel de 12 268 \$.

⁵ Assistance sociale. Document d'information. Mars 2018, p. 6 – Front commun pour la justice sociale.

Le FCJS propose qu'on adopte la Mesure du panier de consommation comme mesure de la pauvreté et, qu'au cours des 10 prochaines années, le revenu annuel des bénéficiaires de l'aide sociale (entre autres les taux de base), soient augmentés pour atteindre le montant de la Mesure du panier de consommation.

Premièrement, il est proposé que les taux de base des prestataires soient indexés à l'inflation en 2018 et soient majorés en 2019. Deuxièmement, pour atteindre en 10 ans le seuil de pauvreté de la Mesure du panier de consommation, il faudrait des augmentations annuelles dans les taux de base de toutes les personnes dépendantes de l'aide sociale.

La pauvreté coûte cher à la province du N.-B. Une étude de 2011 du Centre canadien des politiques alternatives⁶ estimait que la pauvreté en matière de santé au N.-B. coûtait 196 millions de dollars, 73 millions pour le crime et de 108 à 190 millions de dollars en perte de productivité. Au lieu d'augmenter le budget de la santé et celui de la justice, le gouvernement du N.-B. serait plus sage de réduire la pauvreté en augmentant les taux actuels des prestations. Présentement, il n'est pas possible de vivre dans la dignité selon les taux figurant au tableau 1.

b) Accès à un logement subventionné pour personnes incapables de travailler

Il est urgent que les gouvernements, tant au niveau fédéral que provincial, viennent au secours de plus de 5 000 personnes du N.-B. en attente de logement subventionné⁷. Pour y arriver, les gouvernements provincial et fédéral ont signé une entente de 10 ans sur le logement. L'entente donnera lieu à des investissements de 300 millions de dollars pour protéger, renouveler et accroître le logement social et communautaire. Plusieurs des personnes interviewées ont dit qu'elles étaient sur la liste d'attente d'un logement subventionné depuis plusieurs années. L'aide gouvernementale pour rénover les logements est insuffisante. Au N.-B., dès le mois de juin de chaque année, la partie du budget pour la réparation domiciliaire est épuisée.

En juillet 2018, il fallait déboursier 715 \$ en moyenne pour un appartement d'une chambre au centre-ville de Moncton. Pour un même appartement situé hors de la ville, le prix moyen était de 647 \$. Cette dépense est hors de portée pour un assisté social qui est donc condamné à demeurer dans une chambre.

Le FCJS propose que le ministère du Développement social utilise une portion de l'argent du budget de la nouvelle entente fédérale-provinciale sur le logement social pour bâtir ou modifier des édifices existants et pour construire des unités plus petites pour les célibataires qui dépendent des prestations d'aide sociale. Le FCJS propose

⁶ <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/cost-poverty-new-brunswick>

⁷ <https://globalnews.ca/news/1775319/over-5500-nb-ers-on-affordable-housing-wait-list/>

également qu'une partie importante de l'argent pour le logement social soit géré par le secteur coopératif ou celui à but non lucratif au lieu du secteur privé.

c) Difficultés d'un pauvre à faire reconnaître son invalidité

Le Règlement 95-61 actuel stipule que pour qu'une invalidité soit reconnue, elle doit être totale et permanente, ce qui signifie que la personne doit souffrir d'une déficience physiologique, anatomique ou psychologique majeure qui est susceptible de se poursuivre indéfiniment sans amélioration substantielle et qui empêche de mener une vie normale. Le rapport médical pour être reconnu invalide doit être rempli par un médecin. La décision est prise par les deux membres de la Commission consultative médicale, et la personne qui a fait la demande n'a pas le droit d'intervenir. Les critères actuels pour être reconnu invalide sont trop rigoureux, car ils gardent dans la misère les personnes qui ne sont pas invalides à l'extrême. On n'accorde pas le statut d'invalidité aux personnes qui sont encore capables de se vêtir, de manger par elles-mêmes ou qui ont des troubles d'apprentissage ainsi que d'autres incapacités fonctionnelles invalidantes. Il est fortement recommandé que ces types d'invalidité soient inclus dans le Règlement actuel.

Le FCJS propose que la commission consultative actuelle soit dissoute et remplacée par deux commissions itinérantes, composées de trois personnes dont un psychiatre, un médecin généraliste et un autre spécialiste. De plus, les demandeurs d'une pension d'invalidité devraient pouvoir obtenir une audience en personne et se faire accompagner d'un représentant personnel s'ils le désirent. Le droit d'appel devrait être accordé. En cas de refus d'appel, les demandeurs devraient pouvoir s'adresser à un médecin arbitre.

d) Meilleur financement du filet social

➤ Amélioration des transferts fédéraux

Le gouvernement fédéral transfère annuellement des fonds aux provinces, incluant le N.-B. Étant donné que le gouvernement fédéral prélève des sommes importantes d'argent des provinces, il est proposé que les transferts sociaux fédéraux soient considérablement augmentés.

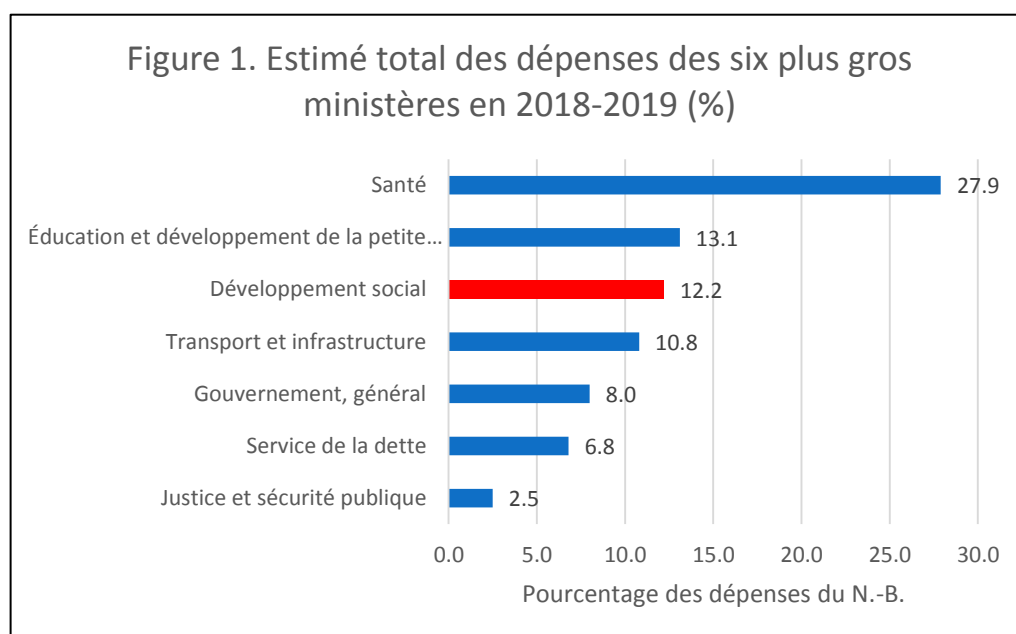
Aux gens qui disent que le gouvernement fédéral n'a pas l'argent requis pour améliorer les transferts fédéraux au N.-B., il faut leur répondre que cela est inexact. L'économiste David Macdonald du Centre canadien des politiques alternatives⁸ a récemment publié une étude disant que, si comme tous les autres pays du G7, le gouvernement fédéral imposait une taxe sur les héritages aux propriétés valant plus de 5 millions, cela renflouerait les coffres du gouvernement fédéral de 2 milliards. Si le gouvernement fédéral taxait les gains en capitaux, l'inégalité entre les riches et les pauvres serait réduite. De plus, en éliminant les crédits d'impôts des grandes sociétés, il y aurait plus de revenus pour que le gouvernement fédéral puisse améliorer les transferts dans le

⁸ Macdonald, David. July 2018. Born to Win: Wealth concentration in Canada since 1999.

domaine social. Lorsque le gouvernement fédéral n'impose pas ces mesures, il perd 5 milliards de revenu par an.

➤ Meilleure répartition des dépenses provinciales

Les prévisions budgétaires du N.-B. pour l'année 2018-2019 estiment des dépenses totales de 9 941 014 000 \$⁹. La figure 1 présente un estimé en termes de pourcentage des dépenses de sept importants ministères.¹⁰ Les dépenses en santé sont les plus importantes. Si on allouait aux assistés sociaux les sommes requises pour bien manger, il y aurait beaucoup moins de visites chez le médecin et à l'hôpital. De plus, moins d'argent serait dépensé pour la justice et pour la sécurité publique.



Fait important à signaler, le 12,2 % (ce qui correspond à 1,2 milliard) qui figure au budget du ministère du Développement social ne comprend pas seulement les prestations sociales (sécurité du revenu), mais couvre six autres postes de dépenses¹¹.

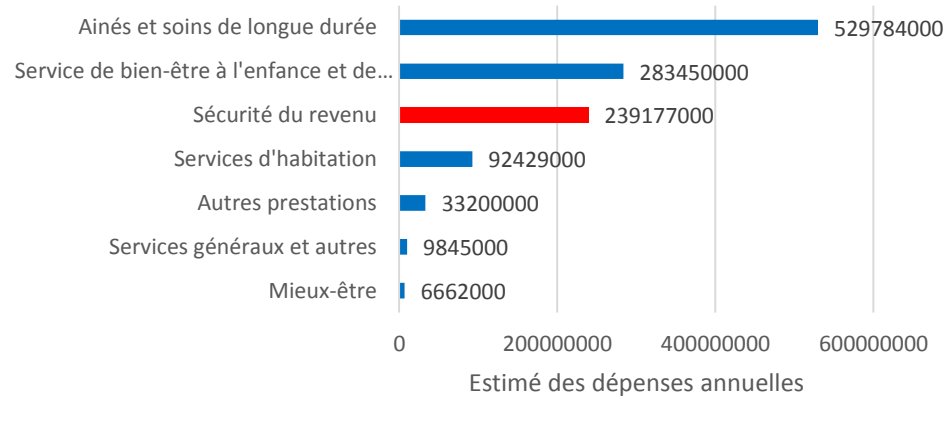
Les données présentées à la figure 2 indiquent ces sept types de dépenses qui figurent au budget du ministère de Développement social.

⁹ Nouveau-Brunswick – Budget principal 2018-1019. p. 9.

¹⁰ Nouveau-Brunswick. - Budget principal 2018-2019. p. 8 et 9.

¹¹ Nouveau-Brunswick. - Budget principal 2018-2019. p. 137

Figure 2. Postes de dépenses du ministère de Développement social (2018-2019)



Fait souvent ignoré, les plus importantes dépenses sont celles allouées aux aînés et aux soins de longue durée qui totalisent plus de 529 millions de dollars. Le service de bien-être à l'enfance et de soutien aux personnes ayant un handicap est le deuxième poste de dépenses en importance et s'élève à plus de 283 millions de dollars. **On voit que seulement 239 millions de dollars sont alloués aux prestations de personnes recevant de l'aide sociale.**

Ce budget doit augmenter de manière significative au cours des prochaines années si nous voulons atteindre l'objectif de réduire la pauvreté en augmentant le revenu annuel net des bénéficiaires de l'aide sociale afin qu'il atteigne la Mesure du panier de consommation.

8. Offre d'un système de soutien pour sortir de la pauvreté

L'argent est la principale ressource manquante chez les personnes pauvres. L'argent n'est cependant pas l'unique nécessité. Les pauvres ont un autre besoin important : pouvoir compter sur un réseau d'amis, de membres de la famille ou sur des personnes accueillantes. Ce type de ressources humaines donne aux personnes démunies le courage de s'en sortir.

En réalité, la situation socio-économique d'aujourd'hui rend la vie des pauvres très précaire. Ils font face au manque de moyens de subsistance, aux préjugés défavorables et à la marginalisation s'ils n'ont plus la capacité de travailler normalement. Le gouvernement peut faire beaucoup pour enrayer les préjugés en montrant sa compassion à leur égard.

Les personnes favorisées par la vie doivent se laisser toucher par la souffrance, la solitude et la déception que vivent les pauvres. Au lieu de répéter les préjugés qui circulent à leur endroit, il faut plutôt les combattre afin de changer les attitudes à l'égard des pauvres.

On répond aux besoins des pauvres en les écoutant, en s'engageant personnellement et en leur offrant une attention aimante qui les valorise. La souffrance des pauvres diminue lorsqu'on leur offre une main accueillante, qu'on les protège et qu'ils sentent qu'on leur offre notre amitié. Même s'il y a plus de 100 000 personnes du N.-B. qui vivent sous le seuil de la pauvreté¹², bien des gens ne voient pas les pauvres parce qu'ils ne fréquentent pas les mêmes endroits. Dans certains cas, ils en ont peur.

Pour certains bienpensants, les assistés sociaux sont des paresseux, des consommateurs d'alcool ou de drogue, des ignorants, etc. Leur réflexe est de les garder à distance. De nombreux témoignages de personnes qui se sont sorties de la pauvreté disent que c'est grâce à l'accueil et à l'encadrement d'un ami ou d'un mentor qu'elles ont pu refaire leur vie.

¹² Indicateurs sociaux du Nouveau-Brunswick. Province du Nouveau-Brunswick.

9. Conclusion et propositions

L'État se doit offrir un filet de sécurité sociale aux personnes vulnérables. À la suite d'une série d'interviews faits auprès d'assistés sociaux, le Front commun pour la justice sociale a démontré que ces personnes manquent d'argent, de moyens cognitifs ou de stabilité émotionnelle, un ensemble de ressources nécessaires pour vivre dans la dignité. Leur pauvreté est causée par un manque d'emploi qui conduit à l'absence d'argent, par un manque de ressources émotionnelles ou par l'incapacité physique ou cognitive à gagner sa vie. Dans certains cas, la personne en situation de pauvreté n'a pas le système de soutien voulu pour l'aider à s'en sortir.

Des changements majeurs doivent être apportés pour que ces personnes puissent se sortir de la pauvreté. Les taux d'aide sociale doivent être significativement augmentés. L'accès à des logements subventionnés et aux réparations de maison doit être facilité, surtout pour les personnes invalides et pour les célibataires qui sont pauvres. La loi provinciale doit élargir la définition d'une invalidité pour que les personnes handicapées soient reconnues invalides.

Les sommes gouvernementales allouées au domaine social doivent être augmentées. Pour y arriver, il faut augmenter les montants des transferts fédéraux ainsi que faire une répartition plus équitable des fonds de la province. Finalement, les personnes favorisées par la vie doivent être préoccupées par le sort des pauvres et, dans la mesure du possible, les accueillir, les inclure et leur tendre la main.

Pour donner suite aux observations faites lors d'interviews réalisées auprès d'assistés sociaux du N.-B., les trois propositions suivantes sont formulées :

1. Que le gouvernement du N.-B. augmente les taux d'aide sociale pour tenir compte de l'inflation, et qu'il planifie sur une période de dix ans de faire le rattrapage requis pour amener le revenu annuel net des bénéficiaires au niveau de la Mesure du Panier de Consommation de Statistique Canada.
2. Que le gouvernement du N.-B. et le gouvernement fédéral investissent l'argent requis pour que les personnes incapables de travailler pour raisons physiques ou psychologiques aient accès à un logement subventionné.
3. Que le gouvernement fédéral augmente les transferts fédéraux en matière de services sociaux en imposant des taxes sur l'héritage de propriétés et en éliminant certains avantages fiscaux des grandes sociétés.